

Ruhengeri le 16. 2. 1951

137 - 120 F. 3

Monsieur.

M

Je vous prie de bien vouloir accepter en acte de 16. 9. 50

l'honneur de recevoir à titre compensatoire que les  
travailleurs dont les noms sont repris ci-dessous ont pu  
être arrêtés et ont été emprisonnés ce jour à :

Ruhengeri : 2 mois S P S  
50 f. Amende

Ruhengeri



5908

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations

distinguées.

Le Juge de Police

*[Signature]*

Monsieur

*[Signature]*

Gisesero

Toro le 11 Octobre 1950.

IMPORTANT

2108 / M. I. / 3  
13 / 10 / 10

Kwa Bwana Administrateur  
Kwalamuteho? Ndashamenyeka zuko  
nabonye barua yawe. Ntepeka zuko nzazana  
umuntu wa toro kuli Contrat ya

Bwana Chauveau wituwa Ruhoo  
Jarugaga zuko nzamuzana le 28.9.50 saa 3  
Ngonamukura nkazamenyeka Bwana  
l. administrateur mu Rwanda. Nabonye  
kumutepeza ngirango naza nzamufate  
kuko yalinyaraye umugore. Nome yalabere  
yashyirye karuba C. B. Chef Karinda  
no yibera mwanandikije ya mushakaga  
ni 1294.

Ndi Sous chef Kavandari Cuoputi  
Kavandari

Frati me  
so Jeanne

7.

E. V. CHAUVEAUX

Domaine du Rwankeri

B. P. 11

Goma (Lac Kivu)

Gisesero le 13 novembre 1950

Monsieur l'Administrateur Territorial

de G. Kibunguri

copie pour Monsieur le  
Commissaire de District  
détaché à l'Immigration  
du Gishari.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à la demande de Monsieur le Commissaire de District  
détaché à l'Immigration du Gishari et me référant aux plaintes pour  
désertions déposées entre vos mains contre des travailleurs engagés à  
mon service et ayant émigré au Gishari, j'ai l'honneur de vous faire  
connaître les résidences actuelles de ceux-ci :

1°) MUNYANI OBJET DE MA PLAINTE du 10 septembre

2°) D. FALISA id id

3°) TUGUYIRVO id id

se trouvent actuellement dans la sous-chefverie Musiti, Kilima Mshushu  
(Gishari II) et seraient employés chez un colon Mr. Schmidt, comme  
brique#tiers.

4°) MURUBA et MUYOLO, objets de la même plainte se trouveraient chez

5°) le chef MICOTA, Kilima Miamirago, Nyamitaba (Gishari I) ~~quant au~~  
premier et chez le chef Mukarange, Kilima Masinga (Maruba Gishari II)

Je suis toujours sans indication quant à la résidence du nommé MUNYANI  
mais je vous signale que le nommé KAYARI, objet de ma plainte du 0/10/50  
se trouverait également au Gishari dans la sous-chefverie Muhakabe, Kilima  
Maruba, de même que le nommé MWIKIRUKUYA, objet de ma plainte du 24  
octobre 1949, qui résiderait au même endroit.

Je me permets de vous rappeler que ce dernier s'est évadé après avoir  
été arrêté par Monsieur le Commissaire de police de Goma lors de sa trans-  
mission aux autorités du Ruande.

D'avance je vous remercie pour la suite que vous voudrez bien donner  
à la présente et vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur Territorial,

Géséséro le 13 novembre 1960

Monsieur le Commissaire de District  
Charge de l'Immigration des Banyas Ruanda

copie à Mr l'A.T  
de et à Ruhengeri .

G. O. A. .-

Monsieur le Commissaire de District ,

suite à votre lettre n° 1.316 du 20 octobre écoulé et pour laquelle je vous remercie , j'ai l'honneur de vous remettre en annexe copie de la lettre de ce jour que j'adresse à Monsieur le Chef du Territoire de Ruhengeri.

Des réception de votre demande , je me suis empressé de faire une enquête au sujet de la résidence actuelles des travailleurs ayant déserté au Congo.

J'espère qu'il vous sera possible de faire appréhender mes travailleurs en rupture de contrat car si ceux ci jouissaient de l'impunité , le départ pour le Congo deviendrait une excuse ~~de~~ pour les paresseux .

Je me permets de vous signaler que l'adresse exacte des nommes Kayari et Mtibakiranya serait : Kilima Karuba - Kitalima pour le second et Kilima Karuba - Kusare pour le premier. J'ignore si c'est l'adresse exacte en sous chefferie Luhakabe ou Lukabange ; car je ne possède pas de carte de vos régions et le renseignement donné par mon indicateur est forcément phonétique.

Avec mes remerciements , je vous prie de recevoir , Monsieur le Commissaire de District , l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Goma, le 22 novembre 1950.-

N° 1.419/I.B/Justice.

OBJET :

Déserteurs Mr. Chauveaux  
à Gisesero.

*2.463 / M. O. I. 3.  
29-11-50*

— Copie pour information à Monsieur l'Administrateur de  
Territoire de Ruhengeri et à Monsieur Chauveaux à  
Gisesero en le priant d'agréer l'assurance de ma  
considération très distinguée.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE  
CHEF DE LA M.I.B.  
CASTILLEIN



-----  
Monsieur le Chef de Poste,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une copie certifiée  
conforme de la lettre n° 1.458/M.O.I.3 du 16 octobre 1950 de Monsieur l'Admi-  
nistrateur de Territoire de ~~Goma~~ Ruhengeri.

Il ressort de précisions qui m'ont été fournies ultérieurement par  
Monsieur Chauveaux que ces 6 déserteurs se seraient installés aux endroits  
suivants :

- 1) NTABARESHYA
  - 2) MUTABASI
  - 3) NTUNGIYIRYO
  - 4) MBUMBA
  - 5) RUHOGO
  - 6) SEMANA
- } Tous 3 briquetiers chez Monsieur Schmidt à Kirotshé; instal-  
lés dans la sous-Chefferie ANISETI, colline Kishusha.
- 4) se serait réfugié chez le notable Nkorota, colline Niamirage,  
Nyamitaba, région du Gishari.
- 5) se serait installé chez le notable Mukarage, colline Kazinga,  
Karuba, région du Muvunyi.
- 6) résidence inconnue mais des renseignements pourraient probablement  
être obtenus auprès des déserteurs signalés ci-dessus.

Monsieur Chauveaux me signale aussi que deux autres déserteurs  
KAYARI et NTIBAKIRANYA (dont je ne possède pas l'identité complète) seraient  
installés dans la région de Karuba, à un endroit qu'il nomme Muhakabe (Nkobe?)

Monsieur Chauveaux s'est adressé à moi à ce sujet croyant que ses  
déserteurs s'étaient mêlés aux immigrants dont s'occupe la M.I.B. alors qu'en  
réalité, d'après ses renseignements ces indigènes résidaient tous dans des  
régions situées en dehors du contrôle direct de la M.I.B. Je vous transmets  
donc ces renseignements pour que vous y réserviez la suite normale demandée  
par Monsieur le Chef du Territoire de Ruhengeri et vous demande de tenir direc-  
-tement Monsieur Chauveaux au courant des résultats de vos recherches ou encore  
de vous adresser directement à lui si vous aviez besoin de renseignements com-  
plémentaires.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE  
CHEF DE LA M.I.B.

A Messieurs les Chefs de Poste  
de et à

KIROTSHE & NYAMITABA.

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

M A S I S I.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGRI.

Ruhengeri, le 2 novembre 1950.-

N° 1984/NOI.3.

OBJET:

Déserteurs CHAUVEAUX.

-----

4

Monsieur le Commissaire de District,

Suite à votre lettre I3/7/I.B/Justice du 20 octobre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Chauveaux m'a fait savoir qu'il allait envoyer un de ses travailleurs à la recherche des déserteurs et vous donnerait ensuite tous les renseignements nécessaires à leur arrestation.

L'Administrateur de Territoire, a.i.,

M. POCHET,



Monsieur le Commissaire de District Assistant  
Spitaels

à

G O M A .-

-----

Goma, le 20 octobre 1950.-

N° I.317/I.B/Justice.  
Réponse au I.458/M.O.I/3.  
du I6/I0/50.-

N° I.318/I.B/Justice.

Copie à Monsieur l'Administrateur Territorial de Masisi.  
Copie à Monsieur Chauveaux, avec l'assurance de ma consi-  
dération distinguée.

OBJET :

Déserteurs Mr. Chauveaux.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

2198/11013  
24-10-50

Suite à votre lettre citée en marge, et dont j'ai reçu copie, j'ai l'honneur de me permettre d'attirer votre attention sur le fait qu'avec les renseignements que vous nous donnez il nous sera probablement fort difficile de parvenir à retrouver les 6 indigènes en question.

En effet :

- a) vous signalez que les déserteurs ont émigré au Mushari mais vous adressez votre lettre à l'Administrateur de territoire Masisi. Le Mushari est une région du territoire de Rutshuru et il y a d'autres régions dont le nom s'apparente au Mushari, tel que les Washali-Mokotos (Masisi) et le Gishari (Masisi). Il faudrait pouvoir préciser...
- b) les 6 déserteurs auraient émigré. Ne pourrait-on nous dire sur quelles collines, ou chez quel notable? Peut-être seront-ils engagés chez un employeur du Congo?

S'il ne vous est pas possible d'obtenir d'autres précisions et de me les communiquer je ne pourrai faire qu'une chose : transmettre la liste des hommes de Monsieur Chauveaux à tous les agents européens travaillant à l'immigration au Mushari en leur prescrivant de les rechercher et de les arrêter.

Mais je crois que pour avoir quelque chance de réussir la meilleure chose à faire serait que vous, ou Monsieur Chauveaux, m'envoyiez à Goma un homme qui connaît la résidence actuelle de ces déserteurs au Kivu et qui pourrait les démasquer. Il est en effet fort possible qu'après les sanctions qui ont été prises auparavant envers des déserteurs de Monsieur Rops ceux de Monsieur Chauveaux se soient introduits clandestinement au Kivu ou ont donné de fausses identités.

M. A. T. Rubengeru

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT ASSISTANT

SPIITAELS

Kutaal

RÉSIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

Ruhengeri, le 16 octobre 1950.-

N° 1458 /MOI.3

OBJET:

Plainte M.O.I.

Transmis copie pour information à  
Monsieur le Commissaire de District Assistant  
Spitaels à GOMA.

Ruhengeri, le 16 octobre 1950.-  
L'Administrateur de Territoire, a.i.

M. POCHET,

*E. Chauveaux*

*M*

*h.7*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis saisi d'une plainte introduite par Monsieur Chauveaux, colon à Ruhengeri, contre six travailleurs contractés lesquels ne sont signalés comme ayant émigré au Mushari récemment.

Ces travailleurs ne sont d'ailleurs aucunement en règle au point de vue émigration. Ce sont :

- 1/NTABARESHYA fils de Rukera et de Nyiramungango sous-chef Kabanda.
- 2/Matabazi fils de Magaryi et de Nyirameriro, sous-chef Kabanda.
- 3/NTUNGIYIRYO fils de Rubaduka et de Nyirakironde, sous-chef Kabanda.
- 4/MBUMBA fils de Barata et de Nyirasugi, sous-chef Kabanda.
- 5/RUHOGO fils de Semahunde et de Nyiramuhwe, sous-chef Kavunderi.
- 6/SEMANA fils de Mbonaruza et de Nyiramugwira, sous-chef Kabjeja.

*W*

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire arrêter ces individus et les renvoyer sans escorte à mon adresse.

L'Administrateur de Territoire, a.i.

sé/ M. POCHET,

Monsieur l'Administrateur du Territoire  
de & à

M A S I S I .-

*h.7*

TERRITOIRE DE RUHENGERRI.

N° /MOI.3

OBJET:

Plainte M.O.I.

Transmis copie pour information à  
Monsieur le Commissaire de District Assistant  
Spitaels à GOMA.

Ruhengeri, le 16 octobre 1950.-  
L'Administrateur de Territoire, a.i.

M. POCHET,

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis saisi d'une plainte introduite par Monsieur Chauveaux, colon à Ruhengeri, contre six travailleurs contractés lesquels ne sont signalés comme ayant émigré au Mushari récemment.

Ces travailleurs ne sont d'ailleurs aucunement en règle au point de vue émigration. Ce sont :

- 1/NTABARESHYA fils de Rukera et de Nyiramungango sous-chef Kabanda.
- 2/Mutabazi fils de Magaryi et de Nyiramariro, sous-chef Kabanda.
- 3/NTUNGIVIRYO fils de Rubaduka et de Nyirakironde, sous-chef Kabanda.
- 4/MBUMBA fils de Barata et de Nyirasugi, sous-chef Kabanda.
- 5/PUHOGO fils de Semahundo et de Nyirampuhwe, sous-chef Kavunderi.
- 6/SEMANA fils de Mbonaruza et de Nyiramugwira, sous-chef Kabjeja.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire arrêter ces individus et les renvoyer sans escorte à mon adresse.

L'Administrateur de Territoire, a.i.

sé/ M. POCHET,

Monsieur l'Administrateur du Territoire  
de & à

M A S I S I .-

M

RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE RUKUNGERI.

N° 1293/101.3.  
RUKUNGERI.

Kwa Mutware s/chef Kabanda

Uzashakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 25/9/50...  
Saha s/.....  
Izina Dabaresha s/chef Kabanda  
Se Mukero Nyina Njiramukonyango Umusozi Rukungeri  
Akina kwa Bwana Chanvanz.  
Ntashubona uzabimenyesho murwandiko ukwezi gushize  
Ntashibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
Rukunguru.

Rukungeri, le 24/9/50.  
Njye Bwana Administrateur  
Ls.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGURI.

N° 1293 VOL. 3.  
JUSTICE

M

Kwa Mutware s/chef Kabanda

Umuhan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 20/9/50...

Saha 3... Mutabazi

IZIHA Mutabazi

Se Magaryi

Akora kwa Bwana

s/chef Kabanda

Nyina Nyiramenya

Umusozi Ruhengeri

Ntuzabona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize

Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero zuri nguru.

Ruhengeri, le 21/9/50...

Niye Ewana l'Administrateur

M

RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

N° 1293 / MOI 3.  
JUL.

Kwa Mutware s/chef Kabanda

Uzas hakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 2/9/50...  
Saha s/...  
Izina s/...  
Se s/...  
Akina kwa Bwana s/...  
Ntuzabona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize  
Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
zurunguru.

Ruhengeri, le 2/9/50...  
Eliye Bwana l'Administrateur

M

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

N° 1293 / MOI. 3.  
~~1293~~

Kwa Murware *chef Kabanda*

Uzashakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 25.9.50.  
Saha 3.....  
Iziza *Mbumbe* s'chef *Kabanda*  
Se *Barata* Nyina *nyiranzu* Umusozi *Ruhengeri*  
Akira kwa Bwana *Chausseur*  
Ntuzabona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize  
Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
surunguru.

Ruhengeri, le 21.9.50. . . . .  
Ejye Bwana l'Administrateur

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

N° 1294/MOI.3.  
/JUST.

Kwa Mutware s/chef Karunderi

Uzashakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 25/9/50  
Saha 3.....  
Izina *Lukago* s/chef Karunderi  
Se *Semohundo* Nyina *Nyirampukwe* Umusori *Lukore*  
Akira kwa Bwana *Charweza* ..  
Nutemubona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize  
Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
zurunguru.

Ruhengeri, le 24/9/50.....  
Mijye Bwana l'Administrateur

M

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGURI.

N° 1295/MOI.3.  
/JUST.

Kwa Mutware s/chef Kabaja

Uzashakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 25/7/80  
Saha J. ....  
Izina Simaria s/chef Kabaja  
Se Mwaruzi Nyina Nyirameyama umusozi ukore  
Akora kwa Bwana Mwaruzi  
Nutamubona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize  
Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
zurunguru.

Ruhengeri, le 24/7/80  
Eliye Bwana l'Administrateur

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGURI.

N° 1295/MOI. 3.  
/1931.

Umuhoze Kabesa

Le banier L'umano est au Rusizi.

Il n'est pas la / Affaire KABESA

Kwa Mutware s/chef Kabesa

Uza hakan'umwete uyu muntu kandi uzamucane kwitariki 28/9/30  
Saba 3.....  
Inda Yimana s/chef Kabesa  
Se Mboneruzi Nyina Yirama yamurako umuhozi bakuru  
Akura kwa Ewana Chaneshu.  
Futamubona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize  
Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero  
zurunguru.

Ruhengeri, le 24/9/30  
Ejye Ewana l'Administrateur

27.

E. V. CHAUVEAUX

Domaine du Rwankeri

B. P. 11

Goma (Lac Kivu)

Rwankeri le 16 septembre 1950

Monsieur l'Administrateur Territorial

de et à Ruhengeri.

Desertion vers le  
GISHARI.

*annexes: 6 fiches  
d'identité*

- Monsieur l'Administrateur ,

J'ai le regret de déposer plainte pour des-  
sertion contre les travailleurs suivants qui ont quitte leur travail sans  
mon autorisation pour aller se fixer au Gishari :

1°) Dabaréscha , s/chef Kabanda , Ruhengeri	a contracte 300 jours, termine	221
2°) Mutabazi , id id	" "	239
3°) Tugiyiryo , id id	" "	240
4°) Mbumba , id id	" "	202
5°) Ruhogo , Kavundere , Lukote , Ruhengeri	" "	237
6°) SEMANA KABEJA " "	" "	79

Jé vous serais tres reconnaissant de bien vouloir les faire rechercher  
cher et ramener à Ruhengeri pour y etre juge et terminer leur contrat en  
cours.

D'avance je vous en remercie et vous prie de recevoir , Monsieur l'  
Administrateur territorial , l'assurance de ma consideration distinguee.



copie pour information  
à Monsieur le Commissaire  
de District Spitaels ,  
Charge de l'Immigration  
des B.R au Gishari.

Yohangeri, le 4 décembre 1950

2242 / no 53.

h

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 24-11-50

j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les  
travailleurs dont les noms sont repris ci-dessous ont été  
arrêtés et ont été condamnés ce jour à :

Nyapshakwa	50 fr.
Ndulira	50 fr.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations  
distinguées.

Le Juge de Police

A Monsieur... Lebrun...

à

Kingi

*[Signature]*